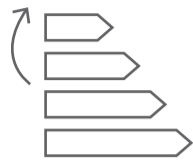
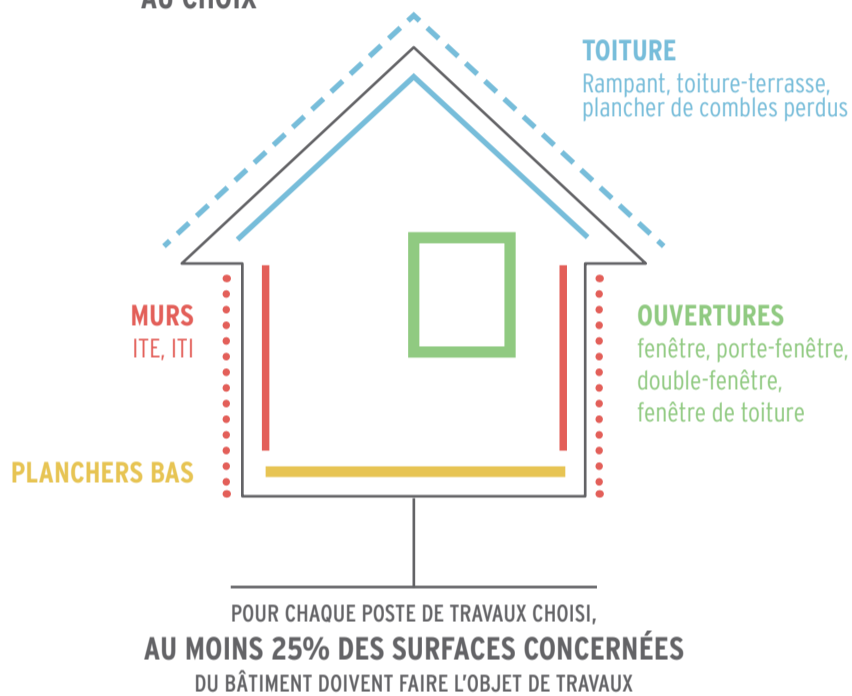



**OBJECTIF
RÉNOVATION
GLOBALE**

**SAUT DE 2 CLASSES
(A MINIMA) DU DPE OBLIGATOIRE**
**POUR QUI ?**
TOUS LES MÉNAGES
(propriétaires occupants et bailleurs)
POUR QUOI ?
TOUS LES LOGEMENTS de A à G
(résidence principale)
**COMMENT ?**
**MON ACCOMPAGNATEUR
RÉNOV'**
+ AUDIT ÉNERGÉTIQUE
TRAVAUX D'AMPLEUR**CRITÈRE 1**

2 GESTES D'ISOLATION

AU CHOIX

**CRITÈRE 2**

CHAUFFAGE OU PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE

SYSTÈMES DE CHAUFFAGE OU DE PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE (ECS)

**AUTORISÉS À RESTER
EN PLACE**
(sous conditions)

- Chaudières biofioul
- Chaudières gaz
- PAC
- PAC hybrides gaz et biofioul
- Chaudières bois
- Appareils indépendants bois
- Système solaire combiné
- Chauffe-eau solaire individuel
- etc.

**AUTORISÉS À
ÊTRE INSTALLÉS**
(sous conditions)

- PAC
- PAC hybrides gaz et biofioul
- Chaudières bois
- Appareils indépendants bois
- Système solaire combiné
- Chauffe-eau solaire individuel
- etc.

**INTERDITS ET
DEVANT ÊTRE REMPLACÉS**

- Chaudières fioul (traditionnel)
- Charbon

EN +**D'AUTRES GESTES SONT POSSIBLES
POUR RÉALISER DES SAUTS DE CLASSE**

→ Ex : ventilation, confort d'été, etc.


**CRITÈRES DE CALCUL
DE L'AIDE**

GAIN ÉNERGÉTIQUE / DPE	PLAFONDS DES DÉPENSES ÉLIGIBLES	MÉNAGES TRÈS MODESTES	MÉNAGES MODESTES	MÉNAGES INTERMÉDIAIRES	MÉNAGES AISÉS
2 CLASSES	40 000€ (HT)	80%	60%	45%	30%
3 CLASSES	55 000€ (HT)			50%	35%
4 CLASSES	70 000€ (HT)				

+

BONIFICATIONSORTIE PASSOIRE ÉNERGÉTIQUE
pour les logements F et G atteignant la classe D du DPE**+ 10%**

+

AIDES LOCALES (POSSIBLES) : un excrètement pourrait être appliqué

! Informations non exhaustives, données à titre indicatif, sous réserve d'erreurs ou d'omissions. Dispositifs évolutifs, soumis à conditions et / ou critères techniques complémentaires. Reproduction/Diffusion interdite sans accord préalable de la CAPEB.

POUR EN SAVOIR +MAPRIMERÉNOV'
»»CEE
»»VOUS AVEZ UNE QUESTION ?
CONTACTEZ VOTRE CAPEB!